



Communiqué de presse 10

Mesdames et Messieurs,

Le gouvernement fédéral autrichien a présenté au Conseil national une loi visant à abroger la loi sur la vaccination obligatoire. Le ministre de la Santé a justifié cette décision en affirmant que cette loi n'avait motivé personne à se faire vacciner, mais qu'elle avait provoqué des divisions dans la société, même au sein des familles.

Au vu de ce qui précède, le mouvement FAIR demande au gouvernement luxembourgeois de mettre un terme à tous ses projets de loi sur la vaccination obligatoire. Et ce, en tenant compte des nombreux effets secondaires connus et, désormais, de la baisse de la natalité en Allemagne. Selon les données disponibles pour le premier trimestre¹, les chiffres sont les suivants :

2019 : 182.138
2020 : 184.643
2021 : 187.543
2022 : 164.614 naissances vivantes

Cette chute remarquable est corrélée à la remontée de la courbe de vaccination des 18-59 ans neuf mois auparavant.

De plus, toute obligation d'accepter une substance expérimentale - et les substances ARNm comme les substances vectorielles le sont - est une violation de l'article 7 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, adopté par l'Assemblée générale de l'ONU le 19.12.1966, signé par le Luxembourg le 26.11.1974, ratifié le 18.8.1983.

En effet, l'article 7 stipule : « Nul ne sera soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. En particulier, il est interdit de soumettre une personne sans son libre consentement à une expérience médicale ou scientifique. »

Source :

1. <https://www.destatis.de/DE/Themen/Gesellschaft-Umwelt/Bevoelkerung/Geburten/Tabelle/lebendgeborene-vorl.html>

Le comité directeur du mouvement FAIR